

grand archevêque Renaud, qui avait considérablement fortifié la puissance de l'église dans le Lyonnais. On lui doit l'acquisition de la seigneurie de Rochefort, et le rétablissement des forteresses de Pierre-Scize, d'Anse et de Chasselay.

Cette même année 1226, un des chevaliers de Chazay, Pierre de Buise (Buissy ou Buxi), fonda son anniversaire au couvent d'Ainay. Les 20 sols de redevance annuelle doivent être pris sur les revenus du grand moulin qui se trouve au bas du château de Chazay (42). Il est à remarquer que ce moulin, qui existe encore, compte de longues années d'existence, ce qui en fait un des monuments les plus anciens de notre pays. Son bief ou canal, appelé alors *becium*, coulait où il passe encore de nos jours (43).

L'abbé d'Ainay était à peine sorti de ses embarras avec les chevaliers du mandement de Chazay, que des sujets de contestation s'élevèrent entre lui et l'archevêque nouveau, Robert d'Auvergne. Fort de ses droits régaliens sur le Lyonnais, ce dernier réclame la complète et entière juridiction sur le territoire de Chazay, attaquant ainsi les droits de l'abbé parfaitement reconnus, droits qui lui avaient été concédés lors du traité de 1173 et confirmés par Renaud de Forez. Le seigneur abbé défendit l'étendue de sa juridiction, et après plusieurs explications données, un accord intervint, reconnaissant les droits de haut justicier au baron de Chazay et fixant les limites des juridictions de Chazay et de Chasselay, cette dernière juridiction appartenant tout entière à l'archevêque (44). Dans les limites spécifiées nous

---

(42) *Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay*, 2<sup>e</sup> ann., vol. 28, ch. 2.

(43) *Grand Cart. d'Ainay*, chart. 5. de l'appendice.

(44) *Grand Cart. d'Ainay*.